

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 février 2015
PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze et le quatre février à 18H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 28 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Christine ROUX, Henri SERRES

Absents Excusés: Alain CHAIX, Alain LAURENS, Cécilia SERRES,

Secrétaire de séance : Armelle DAMY

Pas de remarque de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente.

1. Procédure « participation citoyenne »

Cette question est retirée de l'ordre du jour, l'adjudant-chef COSSAIS et la personne en charge du dossier à la Gendarmerie ne pouvant être présents.

2. Présentation du « Projet d'Aménagements et de Développement Durable du PLU »

Présentation par Bernard FAYE du cabinet CAMPUS Développement du Projet d'Aménagements et de Développement Durable (PADD) du PLU en cours d'élaboration. Ce document définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement qui seront traduites ensuite dans les autres documents constituant le PLU (règlement écrit et graphique notamment). Il s'agit d'une première présentation et non du débat officiel prévu par la loi qui devra avoir lieu au plus tard 2 mois avant l'examen du PLU par le conseil.

Ce PLU était nécessaire d'une part, avec la création de la Commune Nouvelle et d'autre part, avec la mise en conformité obligatoire dans les 3 ans après l'approbation du SCOT.

De plus, il faut tenir compte du changement dans la réglementation avec le Grenelle de l'Environnement, ainsi que la Loi ALUR d'avril 2014.

Nécessité d'établir un diagnostic démographique et socio-économique ainsi qu'un diagnostic agricole et environnemental.

Document présenté en séance en annexe.

3. Avenant au marché de télésurveillance des réseaux d'eau potable

Marché conclu le 7 juillet 2014 avec l'entreprise OTV SUD / CAD eau pour la mise en place d'un système de télésurveillance des pompages et des réservoirs d'eau potable de la Commune.

Montant du marché : 109.854,00 € H.T

Projet d'avenant n°1 d'un montant de: 16.193,00 € H.T soit 14,74 % du marché.

Cet avenant correspond à des travaux supplémentaires liés à des contraintes techniques qui n'avaient pas pu être prévues au départ :

- Travaux supplémentaires au réservoir des Cypières : pose de matériel de télégestion supplémentaire et pose d'une électrovanne au niveau de la chloration ;
- Travaux supplémentaires au réservoir des Méyères : câblage de l'armoire et reprise du schéma électrique ;
- Travaux supplémentaires au réservoir de Mère Eglise : pose de matériel de télégestion supplémentaire ;
- Travaux supplémentaires au service technique : installation d'un frontal de communication. Contrainte technique liée à l'opérateur Bouygues Telecom.

Cela permet d'avoir toutes les 15 minutes une vue en temps réel de l'ensemble du réseau du Dévoluy.

- Installation d'un onduleur et d'un NAS (système de sauvegarde) ;
- Installation de 11 guides sondes piézométriques ;

La commission MAPA réunie avant la réunion du conseil a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'avenant n°1 au marché OTV SUD / CAD eau, d'un montant de 16.193,00 € H.T.

4. Cession de terrains dans le village de la Cluse

Cession d'une parcelle de terrain à l'indivision MENIOLLE D'HAUTUILLE à l'intérieur du village de La Cluse. Cette cession a fait l'objet d'une délibération de principe de l'ancien Conseil Municipal de La Cluse. La parcelle est située devant la maison de Mme D'HAUTUILLE ; elle a une surface de 85 m². Elle correspond à un ancien chemin.

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser cette parcelle du domaine public, autorise la signature de l'acte de cession et fixe le prix de vente de cette parcelle à **2 € le m²**.

Cession d'une parcelle de terrain à M. et Mme Régis GINON à l'intérieur du village de La Cluse. La parcelle est située en bordure de la propriété de M. GINON et correspond à une délaissée d'un ancien chemin. Elle a une surface de 105 m².

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser cette parcelle du domaine public, autorise la signature de l'acte de cession et fixe le prix de vente de cette parcelle à **2 € le m²**.

5. Echange de terrains à Couttières – Agnières

Lors de la remise en état du chemin desservant la fromagerie à Couttières, il a été décidé une réorganisation du secteur pour aménager l'accès de ce chemin sur la voirie communale. Pour se faire, il a été étudié la possibilité d'un échange multi latéral avec M. Jean-Noël MATHIEU et Mme Agnès CHOUZENOUX ;

1^{ère} étape :

La Commune du Dévoluy cède à M. MATHIEU la parcelle n°002F751 d'une surface de 198 m² ; en échange, M. MATHIEU cède à la Commune la parcelle n°002F748 d'une contenance de 149 m².

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser cette partie de chemin du domaine public et autorise la signature de l'acte d'échange.

2^{ème} étape :

La Commune du Dévoluy cède à Mme CHOUZENOUX la parcelle n° 002F748 d'une surface de 149 m² et la parcelle n°002F752 d'une surface de 99 m² ; en contrepartie, Mme CHOUZENOUX cède à la Commune la parcelle 002F n°750 d'une surface de 123 m².

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser cette partie de chemin du domaine public et autorise la signature de l'acte d'échange.

6. Attribution de subvention exceptionnelle au Collège de Veynes

Le Collège de Veynes organise un séjour linguistique et culturel à Londres. 11 élèves sur les 48 participants à ce voyage sont du Dévoluy. Compte tenu de la raréfaction des subventions et pour limiter la participation financière des familles, le collège sollicite une aide financière. Le maire et les adjoints proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €.

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au collège François Mitterrand de Veynes.

7. Demande de subvention pour les camps de baskets été 2015

Comme chaque année, la commune sollicite une subvention du conseil général permettant à TBA d'organiser les camps de basket durant l'été. Il est proposé de solliciter une subvention de 10 000 €.

le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, du Conseil Général, une subvention de 10 000 € pour l'organisation des camps de basket durant l'été 2015.

8. Demande de subvention pour le centre de bien-être

Coût total prévisionnel : 6 080 000€

L'équipe conduite par Richard HARLAND de DHA Architectes a présenté en fin d'année 2014 l'Avant-Projet-Sommaire permettant d'avoir une idée précise du coût de construction de cet équipement. Un dossier de demande de subvention a été rédigé présentant ce projet important pour l'avenir touristique du Dévoluy, mais également de l'ensemble du Pays Gapençais. Ce dossier résume également l'étude de faisabilité économique et financière, expose le projet de façon précise. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil Régional (1 ^{ère} tranche financière ; DEB 11-1202 ; opération n°2010_20970)		
750 000 € (Subvention acquise)		
- Conseil Régional (2 ^{ème} tranche financière)		
770 000 €		
Total Conseil Régional	25%	1 520 000 €
- Conseil Départemental	20 %	1 216 000 €
- Etat, Europe	20 %	1 216 000 €
- Autofinancement	35 %	2 128 000 €
TOTAL		6 080 000 €

Il n'est pas acquis que la commune obtienne 65 % de subvention ; si le montant s'élève à 60 voire 50 % de subvention l'opération est réalisable.

Thomas MICHEL : le projet est toujours le même ?

Le Maire : Oui mais une somme de 500 000 € a été prévue pour l'aménagement des abords.

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite les aides financières selon le plan de financement ci-dessus.

9. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour 2015

1. Eau Potable

Les tarifs imposés pour l'eau potable par l'Agence de l'eau pour pouvoir bénéficier de ses subventions pour 2015 sont plus élevés que ceux actuellement applicables sur la commune.

Pour mémoire :

- vallée : 50 € part fixe et 0,30 € le m³
- station : 60 € part fixe et 0,60 € le m³

Ce qui équivaut pour une consommation de 120 m³ (référence pour l'Agence de l'eau) un coût global de 0,71 € le m³.

L'agence de l'eau fixe un prix minimum de 0,8 € pour 2015.

Le bureau municipal propose les tarifs suivants :

- vallée : 55 € part fixe et 0,35 € le m³ ce qui permettrait d'avoir un prix global pour 120 m³ de 0,81 €
- station : 65 € part fixe et 0,65 € le m³

2. Assainissement

La DSP récemment attribuée à la SAUR prévoit le tarif de l'assainissement permettant à cette entreprise de faire fonctionner le service confié et de réaliser les travaux que la commune lui a demandé de faire d'ici la fin de son contrat de délégation.

Ces tarifs sont supérieurs à ceux actuellement pratiqués sur une partie de la commune. En effet, les habitants des villages branchés sur la STEP de St Etienne et Superdévoluy et jusqu'à présent géré par la SEERC, devaient payés un prix fixé par cette société ; prix plus élevé que celui des zones en régie et même que celui demandé par la SAUR.

Actuellement : pour l'ensemble des zones hors SEERC : 0,30 € le m³ et 55 € de redevance fixe.

Zone SEERC : Super : 70 € TTC part fixe, 0,86 € le m³

Pour 2015, le prix fixé dans le contrat de DSP est de : 60 € HT (66 € TTC) part fixe et 0,63 € (0,69 € TTC) le m³.

Le bureau propose de répercuter :

- la totalité de l'augmentation de la part fixe car cette redevance fixe augmentera progressivement toutes les années, de fixer la part fixe à 60 €
- une partie seulement de celle du prix au m³ pour éviter une trop forte augmentation de la facture payée par les usagers et de fixer le prix au m³ à 0,46 €
- d'appliquer pour l'ex « zone SEERC » les tarifs SAUR dès 2015 ; en effet, ces tarifs sont plus bas que ceux de 2014 de la SEERC, et cette différence se justifie également par des investissements importants à faire sur la STEP de St Etienne. La SEERC n'a pas fait ces travaux car l'ancien contrat ne prévoyait pas de compte de

renouvellement et a laissé se détériorer la STEP. Or, ils sont indispensables pour le fonctionnement de la STEP dont le rendement actuellement n'est pas bon et est pointé par la police de l'eau.

Le produit de la redevance payée par les usagers sera inférieur à celui devant être reversé à la SAUR : le budget général versera une participation exceptionnelle au budget de l'eau/assainissement.

le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

	eau
vallée	55 € redevance fixe 0,35 € le m3
station	65 € redevance fixe 0,65 € le m3

	assainissement
Réseau STEP	60 € redevance fixe
St Etienne	0,63 € le m3
Reste Dévoluy	60 € redevance fixe 0,46 € le m3

Le tarif de l'eau agricole est maintenu : une part fixe de 20 €, et un prix au m3 de 0,30 €.

10. Tarifs des remontées mécaniques saison 2015/2016

Dévoluy Ski Développement propose :

- d'augmenter ses tarifs de 2 % par rapport à ceux pratiqués en 2014/2015.

- de fixer la date d'ouverture de la station au 19 décembre et la date de fermeture au 8 avril 2016

Le tarif journée passe à 35,10 €, le 4 heures à 31,60 €.

Le Maire propose de donner un accord sur les tarifs, par contre les dates d'ouverture et de fermeture seront débattues en Commission Paritaire.

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

11. Tarifs des cinémas

La loi impose au délégataire de proposer les tarifs appliqués au conseil municipal et de les faire valider.

séance plein tarif : 7,50 € ; tarif réduit (- de 18 et + 60 ans) : 6,50 € ; tarif réduit (- 10 ans) : 6 € ;

tarif groupe (scolaires...) : 5 € ; abonnement 10 places : 60 €

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

12. Tarifs des places pour les marchés d'été

Cette question est retirée de l'ordre du jour car la Commission Départementale des Marchés n'a pas encore donné son avis.

13. Convention avec FPS pour les pylônes de téléphonie Bouygues télécom

La commune de St Etienne avait consenti à Bouygues Telecom le droit d'occuper un emplacement d'environ 20 m2 à Superdévoluy pour y implanter et exploiter des pylônes de téléphonie devenus propriétés de FPS Towers. Les conditions de la convention restent valables mais il convient de mettre en conformité cette convention avec le nouveau gestionnaire. Pour mémoire, redevance annuelle de 8 847,47 € révisable chaque année avec une augmentation de 2 % par an.

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée.

8 Infos sur les décisions prises (2^{ème} semestre 2014) par le Maire au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal

Décision N°	Objet	Date	Entreprise	Montant HT
Devis ONF	Aménagement d'un îlot boisé - la Joue du Loup	29/08/2014	ONF	12 665,00 €
D024	Fourniture et pose de glissières de sécurité et de barrières de parking	29/08/2014	Midi Traçage	32 055,00 €
D025	Prestations de service : repas cantine de St Etienne	29/08/2014	Franck AUROUZE	6,40 € le repas
D026	Panneaux à messages variables	29/09/2014	Signaux GIROD - ETEC	71 047,62 €
D028	Prestataires d'activité sur Front de neige de Superdévoluy Hiver 2014/2015	29/09/2014	Trampoline, giropode, etc...	600 €/activité
D029	Plan de Ski de Fond	15/10/2014	Empreinte Graphique	2 975,00 €
D030	Acquisition d'une turbo fraise	16/10/2014	Dauphiné Poids Lourds	47 830,00 €
D031	Acquisition d'un rangement matériel de ski de fond	31/10/2014	Quadralp	5 550,00 €
D032	Réaménagement d'espaces publics à la Joue du Loup	05/11/2014	Pelissard	91 612,07 €
D033	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage centre de bien-être et espace muséo	14/11/2014	Campus développement	14 950,00 €
D034	Occupation des terrains de la décharge de gravats	14/11/2014	Guy SARRAZIN	280 €/an
D035	Assistance juridique	19/11/2014	Me NEVEU	1 050,00 €
D038	Remplacement d'un véhicule pour les services techniques	26/11/2014	SAS GAP AUTOMOBILE	16 047,67 €
D040	Marché de services : contrôle technique : Centre bien-être	10/12/2014	SOCOTEC	11 100,00 €
D041	Marché de services : mission SPS : Centre bien-être	10/12/2014	Bureau VERITAS	5 760,00 €
D042	Espace muséographique : scénographie	16/12/2014	ATEMIA	26 000,00 €

9 Convention avec 05 voyageurs

Suite à la modification du service transport mis en place par le Département en fin d'année 2014, de nouvelles conventions avec les relais-vente doivent être signées.

(Rappel : la commune est relais-vente depuis la création de ce système et les cartes et tickets de transports peuvent être achetés en mairie.)

Le relais-vente est intéressé à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires réalisé.

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée.

10 Convention de mise à disposition des locaux avec la CCBD

Suite au transfert de la compétence Ordures Ménagères, des locaux sont mis à disposition de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy : une partie du garage sous la mairie comprenant aussi les vestiaires et le petit bureau, la déchetterie est également concernée. Une convention de mise à disposition des locaux a été rédigée prévoyant notamment les modalités financières. La CCBD versera 15 300 € pour 2015 comprenant les frais de fonctionnement (assurance, maintenance, fluides, ménage, emprunts). Pour la déchetterie, l'ensemble des charges sera pris en charge directement par la CCBD. A noter que le régalage des gravats entreposés à la déchetterie reste à la charge de la commune.

le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée.

II Règlement du centre sportif

Un règlement propre à la salle de musculation avait été validé en 2013. Ce règlement doit être modifié pour augmenter la capacité maximale et permettre la tenue de cours dans la salle sur les tapis en même temps que l'utilisation des machines. La capacité passe de 12 à 25 personnes.

le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le règlement proposé.

Questions diverses :

La Trésorière: demande le versement de son indemnité de conseil, égale à un % du montant des budgets.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne son accord pour verser 1 652,48 € brut à la trésorière pour l'année 2014.

Le Maire rappelle la réunion finances du début de semaine et notamment le problème du recouvrement des recettes que doit faire la TP et qui est mal fait.

Peut être sera-t-il utile d'embaucher une personne et de la mettre à dispo de la TP, pour qu'elle recouvre, au nom de la TP, les recettes de la commune.

Séverine BERSAC:

- La Chapelle Fauché, commune de 300 habitants du Périgord, voudrait se « jumeler » avec la commune, échange sur le plan informatique au niveau des écoles, échange au niveau agricole ainsi que sur le pan du tourisme. Séverine prend en charge ce dossier avec 2 à 3 personnes.
- Problèmes rencontrés avec l'ouverture aléatoire du bureau de Poste de St Etienne – courrier en préparation
- Déneigement dans les villages en cul de sac, voir pour évacuer la neige – prévu mais après un tel épisode neigeux il faut un peu de temps.

Jean-Claude MICHEL :

- envisager d'autres solutions et faire appel, comme à la Cluse, aux agriculteurs.

Henri SERRES, voir pour équiper Patrick MICHEL avec une bonne lame.

- Faire une demande de subvention pour le diagnostic Alpage sur Aurouze – voir et saisir CERPAM, cahier des charges pour gestion des alpages qui doit être porté par la collectivité car hors NATURA 2000.

Séverine BERSAC : couverture piscine à la Joue du Loup ? Alain LAURENS s'est occupé de ce dossier le coût est estimé à 500 000 €

Jean-Marie PRAYER : a obtenu la médaille d'or du travail et offre la galette des rois.

La séance est levée à 20 H.

